

CONDITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À LA FORMATION DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Valable à partir du 01/08/2018

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

GDPR Agency : la SPRL GDPR Agency ayant son siège Chemin du Cyclotron, 6 à 1348 Louvain-La-Neuve inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0673.492.972.

Conditions Générales de Vente : les conditions générales de ventes applicables à toute commande de produit ou de service passées auprès de GDPR Agency et disponible sur le site www.gdpr.agency/cgv.pdf

Délégué à la Protection des Données ou DPD : personne dont les missions et fonctions sont décrites dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679).

Conditions Particulières : les présentes conditions qui s'appliquent aux formations privées de Délégué à la Protection des Données dispensées par GDPR Agency

Client : personne physique ou morale qui commande une formation chez GDPR Agency.

Apprenant : personne physique, désignée par le client, qui bénéficie d'une formation chez GDPR Agency.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION À LA FORMATION

Les inscriptions à une formation de Délégué à la Protection des Données ne sont possibles que par Internet via le site <https://gdpr.agency>. Il n'existe aucun autre moyen de s'inscrire.

Pour être valable, une demande d'inscription doit avoir été complétée de façon correcte.

Le nombre de places à la formation étant limité, les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée. Si la formation est complète, l'apprenant est averti dans les meilleurs délais et une place en liste d'attente pour la prochaine session ou pour un désistement éventuel lui est proposée.

L'inscription à la formation est confirmée à condition que le montant total du prix ait été payé. Une facture acquittée est alors émise et envoyée au client.

Le client peut annuler une inscription à condition de s'acquitter des frais suivants :

- 30% de la totalité du montant correspondant à la commande si l'annulation intervient à moins de 30 jours calendrier du début de la formation
- 50% de la totalité du montant correspondant à la commande si l'annulation intervient à moins de 15 jours calendrier du début de la formation
- 75% de la totalité du montant correspondant à la commande si l'annulation intervient à moins de 5 jours calendrier du début de la formation

L'absence à la formation, pour quelque motif que ce soit, n'annule pas l'obligation de paiement.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION À LA FORMATION

L'apprenant s'engage à participer à la formation de façon constructive et bienveillante.

La participation à l'ensemble de la formation est obligatoire pour prétendre se présenter à l'examen de certification. Il est toutefois possible d'obtenir une dérogation auprès de GDPR Agency pour des circonstances particulières (repêchage, maladie, etc.).

GDPR Agency se réserve le droit d'exclure tout participant qui aurait une attitude inappropriée au bon déroulement d'une formation ou non respectueuse des autres participants.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE L'EXAMEN ET CERTIFICAT

L'examen se déroule en fin de formation pour une durée approximative de 4H.

L'examen est coté sur 100 points, l'apprenant doit obtenir 50 points pour obtenir son certificat.

L'examen se déroule en 2 phases partiellement simultanées

4.1. Phase 1 : examen théorique

Durant cette phase l'apprenant doit répondre à 60 questions à choix multiples réparties sur 3 thèmes :

- 20 questions "Généralités RGPD et DPD"
- 20 questions "Droit"
- 20 questions " Informatique & Cybersécurité"

Les questions sont ne sont pas classées par thème, mais présentées dans un ordre aléatoire.

Chaque question vaut 1 point.

4.2. Phase 2 : examen pratique

Durant cette phase l'apprenant doit défendre oralement un sujet qu'il a préparé pendant la phase 1. Il reçoit le sujet au début de la phase 1 et gère son temps comme il le souhaite. Il doit donc dans la même période préparer son sujet et répondre aux questions de la phase 1.

1 heure après le début de la phase 1, les apprenants ont la possibilité de se rendre auprès d'un des examinateurs présents pour défendre leur sujet et répondre à 5 questions qui leur seront posées. Le temps de l'entrevue est strictement limité à 10 minutes. Les 5 questions sont communiquées avec le sujet et servent de fil conducteur, mais ne sont pas seules déterminantes pour l'obtention des points.

L'ordre de passage se fait sur base volontaire. S'il n'y a pas de volontaire, l'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort.

L'ensemble de la phase la phase 2 est cotée sur 40 points par l'examineur qui tiendra compte de l'approche de l'apprenant dans la solution proposée, du pragmatisme de cette approche, du respect du Règlement, de la déontologie dont il devra faire preuve dans sa fonction de DPD, du contrôle de son stress et du savoir-être.



4.3. Repêchage

En cas d'échec, il est possible de repasser l'examen 1 seule fois, soit lors de la prochaine formation qui sera organisée par GDPR Agency (coût à prévoir : 150 € HTVA) , soit sur demande par l'organisation d'une session d'examen spécifique (coût à prévoir : 480 € HTVA).

4.4. Délivrance du Certificat

Le certificat délivré par GDPR Agency est une certification privée signée par les enseignants présents et au moins un fondé de pouvoir de GDPR Agency. Il est envoyé par GDPR Agency à l'apprenant.

ARTICLE 5 : ANNULATION DE LA FORMATION

GDPR Agency se réserve le droit d'annuler la formation dans les cas suivants :

- Si le nombre de participants est inférieur à 10 apprenants.
- Si des modifications importantes sur le lieu de formation ne permettent plus à GDPR Agency d'assurer une formation de qualité (travaux, panne du matériel, etc.)
- En cas de force majeure (par exemple indisponibilités du lieu, conditions climatiques, maladie du professeur, etc.)

En cas d'annulation GDPR Agency s'efforcera de trouver une solution pour proposer une nouvelle session de formation dans les 3 mois ou a défaut remboursera le coût de la formation.

ARTICLE 6 : SUPPORT DE COURS, DROITS D'AUTEUR ET SECRET DES AFFAIRES

Hormis les parties manifestement publiques (extraits de règlement ou de loi, extraits d'ouvrage, références à des tiers, doctrines, etc.), l'ensemble des méthodologies, expériences, enseignements propres à GDPR Agency doivent être considérés comme relevant du Secret des Affaires et sont dès lors confidentiels et strictement réservés aux apprenants.

La reproduction des supports de cours est strictement interdite sur quelques supports que ce soit en dehors d'un usage exclusivement privé et strictement réservé à l'apprenant. Le client ne peut donc copier ou reproduire les supports de cours, même pour un usage interne à son organisation.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les Données à Caractère Personnel sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 et selon notre Charte Vie Privée disponible à l'adresse <https://gdpr.agency/charte-vie-privee/>

